

## Document d'information synthétique

mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission d'obligations (les « **Obligations** ») à souscrire en numéraire dans le cadre d'un emprunt obligataire par offre au public du 16 novembre 2024 au 30 janvier 2025 (sous réserve de clôture par anticipation ou de prorogation) pour un montant inférieur à 8 millions d'euros (l'« **Opération** »)

### PRESENTATION DE L'EMETTEUR EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2024

#### DATA FACTORY FRANCE SA

Société anonyme au capital de 37.000 euros  
Siège social : 12, rue de la Part Dieu, 69003 Lyon  
934 752 627 – R.C.S. de Lyon

(l'« **Emetteur** »)

*« Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. »*

#### **I – Activité de l'Emetteur et du projet**

L'Emetteur a été immatriculé le 4 novembre 2024 et a pour activité principale toutes opérations de financement, notamment par voie d'émission de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou non, émis par voie d'offres au public ou non, de conclusion de prêts, apports en compte courant ou convention de trésorerie, pouvant contribuer et/ou susceptibles de faciliter directement ou indirectement la réalisation de projets immobiliers, de projets d'infrastructures d'interconnexion électrique ou de projets de fermes de puissance de calcul.

A cette fin, l'Emetteur prévoit notamment de réaliser des emprunts obligataires pour réaliser un ou plusieurs apports en compte courant d'associés à la société Data Factory Invest Inc., une société immatriculée aux Etats-Unis, en Floride, dont le siège social est situé 1000 Williams Island Blv Apt 609 Aventura, FL 33160, Etats-Unis, enregistrée sous le numéro FEI 99-0740571 et représentée par M. Philippe Erb (« **Data Factory Invest** » et, avec l'Emetteur, le « **Groupe** »).

A l'aide d'apports en compte courant, Data Factory Invest envisage de réaliser des projets industriels stratégiques (tels que décrits ci-dessous) aux États-Unis, premier marché mondial de l'énergie, caractérisé par une stabilité réglementaire et politique robuste ainsi qu'un soutien bipartisan en faveur de l'énergie et de l'industrie. Les États-Unis sont également leaders dans le domaine du calcul haute performance (HPC), un secteur essentiel qui alimente l'innovation et la croissance économique. Ces investissements seront concentrés principalement au Texas, État pionnier dans la transition énergétique. Jadis reconnu pour son industrie pétrolière, le Texas est désormais en tête de la révolution des énergies renouvelables, grâce à des politiques favorables au financement de cette transition. Ce contexte fait de cet État un lieu privilégié et favorable pour investir dans des projets visant à accélérer la transition énergétique.

Dans ce contexte, l'Emetteur propose de réaliser un emprunt obligataire pour un montant global maximum de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) euros (le « **Montant du Financement** ») par l'émission de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) Obligations, d'une valeur nominale de un euro (1€) chacune.

L'Emetteur prévoit de prêter à Data Factory Invest la quasi totalité du montant levé au moyen d'un contrat de prêt intitulé « *Credit Facility Agreement* » accompagné d'un billet à ordre intitulé « *Master Promissory Note* » soumis à la loi de Floride (la « **Documentation de Prêt** ») sous condition suspensive de leur approbation par le conseil d'administration (« **Board** ») et la majorité des associés de Data Factory Invest.

Les fonds levés dans le cadre de l'Emission seront ainsi prêtés, aux termes de la Documentation de Prêt, par l'Emetteur à Data Factory Invest, afin de financer lesdites activités et plus particulièrement le développement d'un site d'infrastructures d'interconnexion électrique dénommé « Milam » (le « **Projet Sous-Jacent** »).

Le Montant du Financement sera essentiellement affecté au financement indirect du Projet Sous-Jacent et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Désignation</b>	Infrastructures d'interconnexion électrique dénommé « Milam »
<b>Superficie</b>	10 acres (environ 4 hectares)
<b>Description</b>	Capacité de production de 30 MW
<b>Prix d'acquisition et permis</b>	1.500.000 euros

Le site « Milam », situé au Texas (États-Unis), est une infrastructure énergétique s'étendant sur 10 acres (environ 4 hectares). Ce site a été choisi par Data Factory Invest pour accueillir un projet ambitieux de déploiement d'une capacité de production de 30 MW. Ce développement s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à renforcer sa présence dans un marché clé, tout en soutenant la transition énergétique de l'État de localisation grâce à des infrastructures de pointe.

A titre indicatif, dans l'hypothèse où le Montant du Financement serait atteint, les fonds dans le cadre de la présente offre seraient affectés au paiement des postes suivants, étant précisé que ces montants seront ajustés si le Montant de l'Investissement n'est pas atteint à la fin de la Période de Souscription :

<b>Achat du terrain et permis</b>	1.500.000€
<b>Electricité et construction</b>	3.500.000€
<b>Transformateurs</b>	1.000.000€
<b>Conteneurs refroidissement à eau pour 30 MW</b>	1.999.999€
<b>Total</b>	7.999.999€

L'Emetteur pourra, à tout moment avant la clôture de la Période de Souscription, de manière discrétionnaire et sans formalité ni pénalité, abandonner purement et simplement l'Opération. L'Emission ne sera donc pas réalisée et l'Emetteur remboursera, dans un délai de trente (30) jours à compter de l'abandon de l'Opération, les fonds collectés pendant la Période de Souscription.

L'Émetteur mène parallèlement deux autres levées de fonds. La première, un emprunt obligataire exclusivement réservé, conformément à l'article L.411-2,1° du Code monétaire et financier, à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés, a été lancée le 7 novembre 2024 et se clôturera le 15 novembre 2024 (sous réserve de clôture par anticipation ou de prorogation). La seconde, un emprunt obligataire réservé, conformément à l'article L.411-2,2° du Code monétaire et financier, à des investisseurs souscrivant pour un montant minimum de 100.000 euros par investisseur et par offre, débutera le 16 novembre 2024 et se terminera le 30 janvier 2025 (sous réserve de clôture par anticipation ou de prorogation). Vous êtes invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder [au tableau synthétisant les levées de fonds de l'Emetteur \(Annexe 1\)](#).

Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder :

- [à des éléments prévisionnels sur l'activité \(Annexe 2\) ;](#)
- [à l'échéancier de l'endettement \(Annexe 3\) ;](#)
- [à l'organigramme du groupe auquel appartient l'Emetteur et la place qu'il y occupe \(Annexe 4\) ;](#)
- [au curriculum vitae des représentants légaux de l'Emetteur \(Annexe 5\) ;](#)
- [à l'organigramme des principaux membres de l'équipe de direction \(Annexe 6\).](#)

Certains documents, dont la liste figure ci-après, qui doivent normalement être communiqués aux souscripteurs de l'emprunt obligataire, n'existent pas à date :

- les comptes existants de l'Emetteur – l'Emetteur étant de constitution récente, il clôturera son premier exercice social le 31 décembre 2025 ; et
- les rapports du (ou des) commissaire(s) aux comptes réalisés au cours du dernier exercice et de l'exercice en cours – l'Emetteur étant de constitution récente, il clôturera son premier exercice social le 31 décembre 2025.

L'Émetteur étant de constitution récente, il clôturera son premier exercice social le 31 décembre 2025 et ne dispose pas de rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales. Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales des exercices à venir pourra être obtenue sur demande à l'adresse suivante : [datafactoryfrance@gmail.com](mailto:datafactoryfrance@gmail.com).

## **II – Risques liés à l'activité de l'Émetteur et à son projet**

L'investissement en Obligations de l'Émetteur est exposé à certains facteurs de risques susceptibles d'entraîner la diminution ou l'absence de rendement et/ou des pertes. Parmi ces risques figurent notamment :

### **Risque lié à l'activité du Groupe**

L'activité de l'Émetteur et de Data Factory Invest, axée sur le développement de sites énergétiques, comporte des risques spécifiques. La rentabilité des projets est exposée à divers facteurs externes, tels que les fluctuations des prix de l'énergie, les conditions climatiques et la performance technique des installations. L'Émetteur et Data Factory Invest sont également vulnérables aux évolutions réglementaires et fiscales, qui peuvent affecter la viabilité des projets d'énergie renouvelable. En cas de baisse des prix de l'électricité ou de défaillances techniques, les rendements escomptés pourraient ne pas être atteints, impactant ainsi la performance financière et la rentabilité des projets. De plus, une estimation incorrecte des coûts futurs (tels que la gestion des sites, la réparation, la maintenance etc.) pourrait réduire la rentabilité attendue des investissements.

### **Risque lié à l'historique opérationnel limité du Groupe**

L'Émetteur et Data Factory Invest ont été récemment constitués et disposent d'un historique limité, ce qui restreint la possibilité d'évaluer de manière précise leurs perspectives et leur performance future. Les opérations envisagées sont soumises à l'ensemble des risques commerciaux inhérents aux nouvelles entreprises. Par conséquent, la probabilité de succès de l'Émetteur et de Data Factory Invest doit être envisagée à la lumière des défis, dépenses et complications fréquentes associés à la croissance d'une entreprise. Il existe ainsi un risque que l'Émetteur et Data Factory Invest subissent des pertes financières à l'avenir.

### **Risque lié à la solvabilité de Data Factory Invest**

L'Émetteur est exposé à un risque de défaillance de Data Factory Invest, notamment en cas de diminution de la valeur de son patrimoine. Les éventuelles difficultés économiques de Data Factory Invest peuvent avoir un impact direct sur sa capacité à honorer les échéances de la Documentation de Prêt et donc sur la capacité de l'Émetteur à honorer les échéances de l'emprunt obligataire. Cela pourrait caractériser un risque de liquidité empêchant l'Émetteur de répondre à ses obligations financières à l'échéance des Intérêts du fait d'un manque de liquidités, voire un risque de crédit altérant la capacité de l'Émetteur à rembourser les obligataires à la Date de Remboursement.

### **Risque lié à la gouvernance de Data Factory Invest**

Les obligataires sont soumis aux décisions de gouvernance de Data Factory Invest, notamment concernant l'approbation de la Documentation de Prêt ainsi que du contrat de nantissement intitulée « *Pledge and Security Agreement* ». La validité de ces contrats et des sûretés qui en découlent repose sur l'approbation formelle par les organes compétents de Data Factory Invest. Ainsi, toute absence ou retard dans cette approbation pourrait affecter la validité et l'efficacité des engagements pris dans le cadre de l'émission obligataire, exposant les obligataires à un risque de non-exécution des garanties et des obligations prévues.

### **Risque lié à la situation financière de l'Émetteur**

Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, l'Émetteur dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les six (6) prochains mois. Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

### **Risque d'illiquidité des Obligations**

Dans la mesure où les Obligations n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou organisé, leur cession n'est pas garantie. A défaut d'acquéreur, les obligataires pourraient ne pas être en mesure de récupérer tout ou partie du capital investi dans les

Obligations avant la Date de Remboursement.

#### **Risque lié au pouvoir des souscripteurs**

Les souscripteurs seront des obligataires de l'Émetteur et à ce titre n'auront aucun droit politique sur la gestion de l'Émetteur. Ainsi, les décisions de gestion prises par les organes de l'Émetteur pourront s'avérer défavorables pour les obligataires. Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article L. 228-46 du Code de commerce, les obligataires seront regroupés de plein droit en une Masse des Obligataires jouissant de la personnalité civile pour assurer leur représentation collective vis-à-vis de l'Émetteur.

#### **Risques liés aux sûretés des Obligations.**

Les obligataires bénéficieront, conformément à la loi de Floride, d'un nantissement portant sur une partie des actions de la société Data Factory Austin LLC, détenues par Data Factory Invest. Toutefois, en cas de défaut de l'Émetteur, ce nantissement pourrait s'avérer insuffisant pour garantir le remboursement intégral des sommes dues aux obligataires. En effet, la valeur des actions nanties peut fluctuer selon les performances financières de Data Factory Austin LLC, et les conditions de marché. De plus, sans valorisation indépendante des actions, la détermination de leur juste valeur pourrait ne pas refléter précisément la réalité du marché. Ces variations sont susceptibles de restreindre la capacité des obligataires à recouvrer la totalité de leur investissement en cas de réalisation de la sûreté.

#### **Risque lié à la promesse portant sur les actions Data Factory Invest**

Les obligataires bénéficient d'une promesse de vente qui leur confère le droit d'acquérir un certain nombre d'actions de Data Factory Invest en cas d'introduction en bourse exclusivement sur le NASDAQ (*National Association of Securities Dealers Automated Quotations*) (IPO). En cas d'exercice de ce droit, les obligataires doivent noter que la détention d'actions de Data Factory Invest comporte des risques spécifiques, notamment liés à la fluctuation de la valeur des actions et à la performance future de la société. Ces risques incluent notamment les incertitudes liées aux conditions du marché, aux résultats financiers de Data Factory Invest et sont plus précisément décrits dans le document en [Annexe 2](#) des modalités des obligations.

### **III – Capital social**

#### **1) Émetteur**

Le capital social de l'Émetteur est intégralement libéré. A l'issue de l'offre, le capital social de l'Émetteur sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

L'Émetteur n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.

Il n'existe pas de délégation de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l'assemblée générale des associés.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au [tableau décrivant la répartition de l'actionariat de l'Émetteur \(Annexe 7\)](#).

Les titres offerts sont des Obligations et ne donnent pas accès au capital de l'Émetteur.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions de l'Émetteur : [statuts de l'Émetteur \(Annexe 8\)](#).

Il n'existe pas de valeurs mobilières émises donnant accès au capital social de l'Émetteur ou ni de droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social.

#### **2) Data Factory Invest**

Le capital social de Data Factory Invest est intégralement libéré. À la clôture de l'offre, le capital social sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

Data Factory Invest n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social. Toutefois, les titres offerts par l'Émetteur confèrent aux obligataires un droit d'accès au capital de Data Factory Invest en cas d'introduction en bourse (IPO), avec une décote sur le prix d'introduction fixé lors de l'IPO et ce, pendant une période de dix (10) ans à compter de la Date d'Émission, conformément à l'article 1.10 des modalités des obligations.

Il n'existe pas de délégation de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l'assemblée générale des associés.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au [tableau décrivant la répartition de l'actionariat de Data Factory Invest \(Annexe 9\)](#).

Chaque action ordinaire confère un droit de vote sur les sujets soumis aux associés de Data Factory Invest, sans vote cumulatif, sauf si la loi applicable en dispose autrement. Les actions ordinaires donnent droit aux dividendes et distributions déterminés et approuvés par le conseil d'administration (Board). Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions de Data Factory Invest : [statuts de Data Factory Invest \(Annexe 10\)](#).

Data Factory Invest et ses associés ont également conclu un pacte d'associés (le « **Pacte d'Associés** ») précisant divers accords liés à Data Factory Invest et à ses activités, incluant notamment : (i) l'obligation d'obtenir l'approbation du Board pour tout transfert d'actions ordinaires ; (ii) un droit de préemption de premier rang pour les Fondateurs sur les actions ordinaires proposées au transfert ; (iii) un droit de préemption de second rang pour les autres associés sur les actions ordinaires non acquises par les Fondateurs ; (iv) des droits de sortie conjointe (*Tag-Along*) permettant aux associés de participer à la vente d'actions ordinaires si des associés représentant collectivement plus de 50 % des actions ordinaires en circulation projettent de vendre un nombre d'actions ordinaires représentant plus de 50 % du capital de la Société à un tiers non affilié ; (v) un droit pour Data Factory Invest d'acquérir des actions ordinaires en cas de transfert involontaire de celles-ci ; et (vi) un droit d'anti dilution en cas de nouvelle émission, à l'exception de certaines émissions exonérées, telles que (1) les titres émis aux employés, sous-traitants, dirigeants ou administrateurs à des fins de rémunération ; (2) les titres émis dans le cadre de fusions, acquisitions ou combinaisons d'affaires similaires ; (3) les titres émis en vertu d'un prêt ou d'un arrangement de crédit-bail ; (4) les titres émis en vertu d'une dette convertible, d'options, bons ou instruments similaires, eux-mêmes considérés comme des émissions exonérées ; et (5) les titres émis dans le cadre ou en vue d'une offre publique initiale souscrite des actions ordinaires.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions de Data Factory Invest : [Pacte d'Associés de Data Factory Invest \(Annexe 11\)](#).

#### **IV – Titres offerts à la souscription**

##### **IV.1 – Droits attachés aux titres offerts à la souscription**

###### **Prix**

Chaque Obligation est émise à un prix égal à sa valeur nominale, soit un euro (1) euro par Obligation, payable en totalité à la souscription.

###### **Minimum et Maximum**

Chaque investisseur doit souscrire un minimum de cinq mille (5.000) Obligations.

###### **Emission**

Les Obligations seront émises et porteront jouissance à compter de la décision du Président Directeur Général de l'Émetteur constatant leur émission (la « **Date d'Émission** »).

###### **Durée de l'emprunt**

L'emprunt obligataire est souscrit pour une durée de trois ans (3) ans à compter de la Date d'Émission et court

jusqu'au premier (1<sup>er</sup>) jour ouvrable suivant le troisième (3<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date d'Émission (la « **Date de Remboursement** »).

L'Emetteur aura la faculté de reporter, à tout moment, par simple notification écrite adressée aux Obligataires, la Date de Remboursement d'une année, soit jusqu'au premier (1<sup>er</sup>) jour ouvrable suivant le quatrième (4<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date d'Emission.

### **Intérêts**

Les Obligations porteront un intérêt variable qui dépend de la quantité d'Obligations détenues par l'Obligataire à la date de versement des intérêts selon les modalités suivantes :

- pour toute détention d'Obligations pour un montant strictement inférieur à cinquante mille (50.000) euros, le taux d'intérêt sera fixé à dix pour cent (10%) par an ;
- pour toute détention d'Obligations pour un montant égal ou supérieur à cinquante mille (50.000) euros, le taux d'intérêt sera fixé à douze pour cent (12%) par an.

Les intérêts seront payés aux Obligataires chaque trimestre à compter de la Date d'Emission. Par exception, les intérêts afférents au premier trimestre suivant la Date d'Émission seront payés à l'issue de la première année, concomitamment au versement des intérêts du quatrième trimestre.

### **Paiement**

Le remboursement du nominal des Obligations et le paiement des intérêts courus sur les Obligations, et plus généralement tout paiement, s'effectuera au choix des souscripteurs formulé lors de la souscription :

- en numéraire : par virement bancaire en euro sur le compte bancaire des Obligataires dont les détails ont été renseignés lors de la souscription ;
- en nature : par transfert de EURC sur le portefeuille électronique (wallet) des Obligataires dont les détails ont été renseignés lors de la souscription.

### **Promesse de porte fort de cession d'actions en cas d'IPO sur le NASDAQ**

Pendant dix (10) ans à compter de la Date d'Émission, l'Emetteur s'engage, conformément à l'article 1204 du Code civil, à obtenir des Fondateurs de Data Factory Invest une promesse de vente d'actions en cas d'IPO exclusivement sur le NASDAQ (*National Association of Securities Dealers Automated Quotations*). Si l'IPO se réalise, les Fondateurs s'engagent à vendre, au prorata de leur participation, avec faculté de substitution, un certain nombre d'actions avec une décote sur le prix d'introduction fixé lors de l'IPO, selon la valeur des Obligations détenues par l'obligataire. La décote varie entre 10% et 20% en fonction du montant de la détention d'Obligations à la clôture de la période de souscription. Après la période de blocage applicable aux Fondateurs, qui est généralement de 180 jours, l'Emetteur notifiera aux obligataires éligibles leur droit d'acheter des actions Data Factory Invest pendant 30 jours. En cas d'acceptation, les obligataires devront indiquer leur souhait d'acheter les actions dans un délai de 30 jours. Dans un tel cas, ils devront adhérer au pacte d'associés de Data Factory Invest et renoncer à tout droit de préemption potentiellement applicable dans le cadre de la réalisation des promesses, et plus généralement signer tout document qui serait raisonnablement nécessaire afin de réaliser la cession desdites actions.

### **Rang / Sûreté des Obligations**

La Masse des Obligataires bénéficiera, conformément à la loi de Floride, d'un nantissement (*pledge*) sur une partie des actions de la société Data Factory Austin LLC détenues par Data Factory Invest.

Les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du nantissement sont développées dans une convention de nantissement intitulée « *Pledge and Security Agreement* » dont un projet figure en Annexe 4 des modalités des obligations. Cette convention sera signée sous condition suspensive de son approbation par le Board et les associés de Data Factory Invest.

### **Masse des obligataires**

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-46 du Code de commerce, les Obligataires seront regroupés de plein droit en une masse jouissant de la personnalité civile pour assurer leur représentation collective vis-à-vis de l'Emetteur (la « **Masse des Obligataires** »).

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts :

- [modalités des Obligations \(Annexe 12\).](#)

Les dirigeants de l'Emetteur se réservent le droit de participer à l'offre et de souscrire des Obligations.

#### **IV.2 – Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription**

Les Obligations seront librement cessibles sous réserve de l'accord préalable et écrit de l'Emetteur.

Le transfert de propriété des Obligations résultera de leur inscription dans le Registre.

#### **IV.3 – Risques attachés aux titres offerts à la souscription**

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle de la valeur des Obligations ;
- risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible ;
- le remboursement des Obligations et le paiement des intérêts y étant relatifs dépend de la réussite du projet financé ; et
- risques liés à des droits politiques moins avantageux que ceux des associés.

#### **IV.4 – Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre**

L'émission des Obligations n'aura aucun impact sur la composition du capital de l'Emetteur.

### **V – Relations avec le teneur de registre de l'Emetteur**

L'Emetteur assure lui-même la tenue du registre des mouvements de titres et des comptes individuels des Obligataires de l'Emetteur (le « **Registre** »).

A tout moment, notamment lors de l'émission des Obligations, l'Emetteur pourra décider, à sa seule discrétion et sans requérir l'accord de la Masse des Obligataires, de représenter les droits des obligataires par une inscription dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé, tenu par l'Emetteur ou par un mandataire désigné à cet effet dans les conditions légales.

La copie des inscriptions aux comptes individuels des obligataires dans les livres de l'Emetteur, matérialisant la propriété de leur investissement, seront délivrés aux obligataires qui en font la demande.

### **VI – Interposition de société(s) entre l'Emetteur et le projet**

Il n'y a aucune interposition entre l'Emetteur et son projet, qui consiste à réaliser un emprunt obligataire pour financer des apports en compte courant d'associé par voie de prêt au bénéfice de Data Factory Invest afin que le Groupe puisse développer des infrastructures d'interconnexion électrique ou de projets de fermes de puissance de calcul.

Toutefois, il est rappelé que le succès du projet de l'Emetteur pourrait être directement corrélé au succès du projet de Data Factory Invest, ainsi qu'il est décrit dans les facteurs de risques.

Comme indiqué ci-dessus, à la suite de la réalisation de l'emprunt obligataire, l'Emetteur conclura un contrat de prêt en langue anglaise intitulé « *Credit Facility Agreement* » accompagné d'un billet à ordre intitulé « *Master Promissory Note* » avec Data Factory Invest aux termes desquels la quasi intégralité du Montant du Financement sera prêté à Data Factory Invest.

### **VII – Modalités de souscription**

Les Obligations devront être souscrites et libérées en une seule fois à la souscription.

La libération du prix de souscription des Obligations s'effectuera, au choix des souscripteurs lors de la souscription :

- en numéraire : par virement bancaire sur le compte de la Société dont les détails figurent en annexe du bulletin de souscription ;
- en nature : par transfert de EURC sur le portefeuille électronique (*wallet*) de l'Emetteur dont les détails figurent en annexe du bulletin de souscription.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivants pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre (Annexe 13) contenant le [bulletin de souscription](#).

En sus, le souscripteur devra renseigner et/ou télécharger, notamment directement en ligne via l'application Synaps, au moment de la réalisation du KYC, les informations suivantes : (i) s'il s'agit d'une personne physique : une carte nationale d'identité ou un passeport, (ii) s'il s'agit d'une personne morale : une carte nationale d'identité ou un passeport du représentant social, un Kbis, les statuts, un justificatif de bénéficiaire effectif, (iii) dans tous les cas, un relevé d'identité bancaire ou l'adresse du portefeuille électronique (*wallet*) (à utiliser par l'Emetteur pour le paiement des intérêts, le remboursement du nominal et/ou en cas de sur-souscription ou de non réalisation), ainsi que tout autre document qui serait raisonnablement requis par l'Emetteur et/ou Synaps pour la bonne réalisation du processus KYC.

Le souscripteur doit tenir compte des délais et des étapes de traitement et de validation détaillés dans le calendrier indicatif de l'offre ci-après :

Action	Date
Période de Souscription (sous réserve d'une clôture par anticipation ou reportée sans limitation de durée à la seule discrétion du Président Directeur Général de l'Emetteur.)	Les souscriptions des Obligations et la libération des montants correspondants seront reçues par email au travers de l'adresse <a href="mailto:datafactoryfrance@gmail.com">datafactoryfrance@gmail.com</a> (ou toute adresse email qui redirige vers cette adresse email) du 16 novembre 2024 au 30 janvier 2025 (la « <b>Période de Souscription</b> »)
Emission des obligations	A la constatation par le Président Directeur Général de l'Emetteur de la clôture de la période de souscription, la souscription des obligations et la réalisation définitive de l'émission de l'emprunt obligataire
Date et modalités de communication des résultats de l'offre	Au plus tard dans les quinze (15) jours ouvrés postérieurement à la clôture des souscriptions par email

En cas de sur-souscription ou de non-réalisation de l'Opération, l'investisseur se verra informé par email du remboursement du montant de sa souscription collectée pendant la Période de Souscription dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de trente (30) jours ouvrés à compter respectivement de la date de clôture des souscriptions ou de constatation de la non-réalisation de l'Opération.